

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 014/2026

N° ordre à l'intérieur de la séance : 03/03

Nombre de conseillers :

- en exercice23
- présents22
- votants23
- suffrages exprimés23
- majorité12
- pour23
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
16/03/2026

SÉANCE PUBLIQUE DU : 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, Le vingt mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Etaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Adeline VEROT, Jean-Christophe VAUTIER, Catherine DAVOINE, Alain ZUCCA, Yasmine BADACHE-DESMAZES, Chantal ROCHER, Hélène CHAUSSEBOURG, Chantal BOUVIER, Agnès LABORIER, Martin GAILLY, David SAINT-PAUL, Karine DUMAS, Matthieu NALLET, Laetitia YU-KOHLER, Stéphane MONACHON, Mathilde BROS, Benoît DAUTREY, Baptiste BOUVIER.

Absents : Martin NOURRIT.

Pouvoir : Martin NOURRIT donne pouvoir à Olivier BIAGGI

Secrétaire de séance : Baptiste BOUVIER.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Orliénas n°014/2026 du 20 mars 2026 fixant à six le nombre d'adjoints au Maire de la Commune ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après que le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 1 minute pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire ;

Après que M. le Maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée, à savoir la liste suivante :

- Liste de M. Guillaume FREMIOT

M. le Maire fait procéder à l'élection des adjoints au Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12
- Nombre de suffrages obtenus : - liste de M. Guillaume FREMIOT : 23 voix

La liste de M. Guillaume FREMIOT ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont élus adjoints au Maire, les conseillers suivants :

- **1^{er} adjoint au Maire : M. Guillaume FREMIOT**
- **2^{ème} adjointe au Maire : Mme Florence AUDON**
- **3^{ème} adjoint au Maire : M. Vincent LECOCQ**
- **4^{ème} adjointe au Maire : Mme Adeline VEROT**
- **5^{ème} adjoint au Maire : M. Jean-Christophe VAUTIER**
- **6^{ème} adjointe au Maire : Mme Catherine DAVOINE**

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE D'ORLIENAS' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'O. Biaggi'.